

Point CoVid-19 SSIM du 12/11/20

Questions du SPAC CFDT

Le gouvernement annonce des mesures de renforcement des contrôles dans le but d'inciter les entreprises à recourir le plus possible au télétravail.

Les agents de la DSI qui viennent sur le site (à Athis et Farman) sont-ils tous bien autorisés à venir par leurs managers et disposent-ils tous d'une attestation employeur ?

Tous les agents ont reçu une attestation pour leur permettre de se déplacer sur les sites de la DSI en cas de besoin. Les attestations ont été mises à jour la semaine dernière pour corriger les informations remontées par les agents (adresse domicile).

Si vous n'avez pas été destinataire d'une attestation employeur, vous pouvez la demander aux RH SSIM.

A chaque déplacement sur votre site de travail, votre N+1 doit être informé.

L'attestation employeur suffit-elle en cas de contrôle ou est-il nécessaire aussi de présenter l'attestation de déplacement dérogatoire ? ou tout autre document ?

Pour les déplacements professionnels, seule l'attestation de l'employeur est nécessaire. La CFDT a demandé qu'un éclaircissement soit apporté aux agents pour les éventuels arrêts sur le trajet (achat de produits de 1^{ère} nécessité, aller chercher son enfant, ...), qui doivent être déclarés par l'attestation de déplacement dérogatoire.

Pris en compte par l'administration – message adressé depuis aux agents de la DSI.

Point sur les dossiers télétravailleurs de la crise sanitaire à la DSI : les dossiers des agents sont-ils tous constitués ?

Il reste quelques dossiers à compléter (3 ou 4) auxquels il manque les attestations de conformité électrique.

Lors de la réunion télétravail du 10/11/2020, l'administration a signalé qu'à partir de début 2021, la fourniture de l'attestation d'assurance ne sera plus obligatoire et que la présentation de l'attestation de conformité électrique sera « recommandée ».

Sondage sur la fréquentation du restaurant administratif du complexe des personnels DSI : a-t-il été lancé ? et si oui qu'elles sont les résultats ?

Le sondage va être prochainement lancé.

Pris en compte par l'administration – message adressé depuis aux agents de la DSI.

Compte épargne temps : il a été annoncé que « le plafond du CET passe de 60 à 70 jours pour l'année 2020 ». Cela concerne également les années futures ?

Les agents qui dépasseront les 60 jours épargnés en 2020 disposeront d'un CET de 70 jours à l'avenir. Pour les autres, le seuil reste à 60 jours. Mais selon nos RH cela peut évoluer en 2021.

Conduite à tenir si l'application TousAntiCovid vous identifie comme cas contact ?

Vous avez téléchargé et activé l'application. En cas de signalement de l'ARS comme cas contact, il est recommandé de prévenir le médecin du travail qui prendra toutes les dispositions pour vous accompagner et vous conseiller.

Vaccin antigrippal : la semaine dernière il était annoncé que le service médical était en rupture de vaccins mais en avait commandé une cinquantaine.

Ce supplément de vaccins pour les agents du complexe d'Athis-Mons ne seront pas livrés. Le médecin du travail a pris contact avec les pharmacies pour obtenir un complément de vaccins, dont le coût sera évidemment supérieur. Une information sera faite dès réception.

Le SPAC CFDT a fait part de son inquiétude pour la santé des informaticiens de gestion (AIG) auxquels l'administration demande de réaliser des opérations en présentiel et pour lesquelles les rencontres avec les utilisateurs et les manipulations partagées de matériel, seront nombreuses. Toutes les mesures de protection devront être rappelées et probablement faire l'objet d'une fiche réflexe par opération.

Intervention du médecin du travail

Le virus circule beaucoup sur le complexe Athis-Mons. Il avait été constaté une accalmie au moment du couvre-feu mais l'activité reprend. Quelques cas à la DSI (2 en cours). Le test PCR est indispensable pour toute suspicion. Encore un fois, il est rappelé de ne pas le faire trop tôt pour limiter les faux-négatifs.

Le service médical a obtenu du laboratoire avec lequel il travaille, des créneaux réservés aux personnels du complexe. Les informations nécessaires seront communiquées par le service médical en cas de besoin.

Un nouveau risque de contamination identifié grâce aux enquêtes pour la recherche des cas contact : la pause cigarettes, même à l'extérieur.

Le médecin du travail a proposé de faire un récapitulatif COVID de ce qu'il s'est passé à la DSI depuis septembre dernier.

Prochaine réunion COVID 19 SSIM, le 26 novembre 2020

Isabelle Perrin
SPAC CFDT
12/11/2020